



Original : français

N°: ICC-01/04-01/07
Date: 23 novembre 2007

LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE I

Devant : Mme la juge Akua Kuenyehia, juge président
Mme la juge Anita Ušacka
Mme la juge Sylvia Steiner

Greffier : M. Bruno Cathala

**SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
AFFAIRE
LE PROCUREUR
c/ GERMAIN KATANGA**

Public

**Enregistrement de la désignation de Maître David Hooper par M. Germain Katanga
comme son conseil et des déclarations relatives à cette désignation**

Le Bureau du Procureur
M. Luis Moreno-Ocampo
Mme Fatou Bensouda
M. Eric Mac Donald

Le conseil de M. Germain Katanga
Me David Hooper

Veillez trouver en annexe une lettre en lingala (annexe 1) de M. Germain Katanga au Greffier de la Cour, contenant la désignation de Maître David Hooper comme son conseil, ainsi que la traduction de ladite lettre vers le français (annexe 2) et l'acceptation du mandat par le conseil (annexe 3).

A la suite de la réception de la traduction française de la lettre et aux fins de garantir que M. Katanga pourra communiquer avec le conseil de son choix compte tenu de la question de la langue qu'il a soulevée, le responsable de la Direction des Victimes et des Conseils a demandé, tant à M. Katanga qu'à Me Hooper, de confirmer ce point. Les déclarations de l'intéressé (annexe 4) et du conseil (annexes 5 et 6) à ce sujet sont également jointes à la présente.



Pour le Greffier

Esteban Peralta Losilla
Responsable a.i, Section d'appui à la défense

Fait le 23 novembre 2007

À La Haye